

Une convention a été signée entre [LA VILLE DE PARIS](#) et les Pôles d'équilibre territorial et rural de l'Yonne et du Grand Auxerrois a été signé mardi par le conseil municipal de la capitale. Elle vise à permettre le développement des collaborations en matière agricole, touristique et de transition énergétique. Plusieurs axes ont été identifiés avec notamment l'approvisionnement en produits alimentaires à haute qualité environnementale, l'écotourisme, le développement durable, les matériaux biosourcés.